

## Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1998 - Chauffage urbain

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le service public du chauffage urbain comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur l'usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'hôpital et la zone d'activités proche.

La Société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO (Groupe Lyonnaise des Eaux - Dumez) est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1991, expirant le 31 août 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien de l'installation mise à sa disposition par la Ville.

### 1. Analyse de l'activité du service délégué en 1998

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet BETURE qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 1998, on retiendra :

\* une activité normale de l'exploitation. La fourniture de chaleur a été assurée en continu sans incident majeur. Les améliorations techniques se sont poursuivies et l'exploitant assure correctement les charges qui lui sont dévolues.

\* la durée de la saison de chauffe a été de 211 jours (12 jours de moins que la saison précédente) mais on constate une augmentation de 6 % de la chaleur totale livrée par rapport à 1997. Cette augmentation s'explique essentiellement par une accentuation de la rigueur de la saison de chauffe (+ 3°) et l'apport des nouveaux équipements raccordés en 1998.

- \* le prix d'achat des combustibles a varié en 1998, soit :
- une diminution pour le charbon (- 2 %) et le fuel (- 13 %)
  - une augmentation pour le gaz cogénération (+ 9 %).

Ces évolutions (augmentation de la rigueur saisonnière - baisse des prix des combustibles) se traduisent par une baisse de 4 % du coût au logement. Ainsi, le coût global en chauffage et eau chaude sanitaire se monte à 3 471 F pour un logement moyen.

Pour mémoire, le chauffage urbain concerne :

- pour 76,8 % des logements (8 245 au total en 1998),
- pour 23,2 % des équipements.

On notera une augmentation du rendement de la cogénération due à une adaptation du contrat d'achat d'électricité par EDF et le bon niveau de la récupération de chaleur en provenance de l'usine d'incinération.

A titre indicatif, le montant total de la vente à EDF est de 17 075 MWH.

Les prévisions 1999 concernant l'évolution des prix des combustibles sont difficiles. Toutefois, la Société considère que les postes charbon et fuel resteront stables. Le remboursement de l'emprunt étant arrivé à échéance, toutes choses égales par ailleurs, le coût de la chaleur pourrait diminuer de 4 % en 1999.

## **2. Analyse des comptes de l'activité déléguée**

### **a) Comptes du délégataire**

La forme du contrat, un affermage classique, fait que l'ensemble des charges relèvent du cocontractant. La Ville ne verse aucune subvention à l'exploitation.

Le compte de bilan de la société dégage un fonds de roulement de 27 188 KF et une trésorerie de 14 562 KF, en forte augmentation par rapport à 1997 (+ 2 726 KF).

Le compte d'exploitation dégage un résultat net de 502 KF pour un résultat d'exploitation de 7 759 KF (en augmentation de 9 % sur 1997).

On constate une baisse du chiffre d'affaires (- 2,5 %) ainsi que de la masse salariale (- 4,5 %).

Aucune observation particulière n'est à formuler.

### **b) Rapports financiers avec la Ville**

La Ville reçoit, à titre de redevances (occupation du domaine public, chiffre d'affaires, cogénération) une somme qui s'est élevée à 4 729 270 F en 1998.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 1999*